

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

Mercredi 6 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre JANNIN. M. Jacques CHOPARD est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Jérôme TRONCIN, excusé.

Le Conseil Municipal débute à 19h00 par la lecture du compte-rendu de la séance du 22 mars 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1/ cartes avantages jeunes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler, aux familles qui le souhaitent, l'offre des cartes avantages jeunes 2022-2023 aux jeunes âgés de 11 ans (nés en 2011) à 26 ans (nés en 1997), et domiciliés à La Vèze.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Discussion sur les orientations budgétaires

Mme Alice TONNIN présente les grandes lignes et répond aux questions des conseillers :

La nomenclature M57 est appliquée dès 2022 sur les deux budgets

Le montant des travaux prévus au cimetière a été imputé en dépense d'investissement

La participation aux trois syndicats : école, football et aménagement Besançon Sud Plateau a augmenté (environ 5000 €).

Entretien des locaux : la facture mensuelle a diminué pendant 7 mois en 2021 de 84 € (covid)

Les frais d'études pour la création d'un appartement dans l'ancienne école ont été ajoutés, les frais pour travaux seront inscrits au budget 2023.

Budget Lotissement : les travaux seront terminés cette année (enrobé) avant reprise de la voirie par GBM.

2/ vote des budgets primitifs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce,

- dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement

- dans la limite de 7.5 % (des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

*approuve les budgets primitifs 2022 présentés comme suit :

Lotissement La Glacière

Fonctionnement : dépenses : 255 248.89 €

recettes : 255 248.89 €

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Commune

Fonctionnement : dépenses : 357 135.00 €

recettes : 661 879.19 €

Investissement : dépenses : 149 965.51 €

recettes : 149 965.51 €

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses

Les plans de l'appartement situé au rez de chaussée dans l'ancienne école sont présentés : F3 de 91 m2, deux chambres et un salon séjour

Le plan d'un garage pour 6 places destiné aux locataires de l'ancienne école est également présenté.

Fin de la séance : 21h00

Vu pour être affiché 7 avril 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,